

## ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE BASE VIE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ALLÉE DES BOIS AUX ABORDS DU PARKING RUE MARCELIN BERTHELOT À NOISIEL DU 24 MAI AU 30 NOVEMBRE 2022.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et de sécurité publique,

**VU** le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande en date du 12 mai 2022, effectuée par la société SAS DELTAMOD, sise Zac de la Pancarte - Rue d'Anjou à Nort-sur-Erdre (44390),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux d'implantation d'une base vie dans le cadre de la construction de l'école maternelle de l'allée des Bois à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** que la Commune de NOISIEL est maître d'ouvrage

**CONSIDÉRANT** que la société SAS DELTAMOD, sise Zac de la Pancarte - Rue d'Anjou à Nort-sur-Erdre (44390), est l'entreprise chargée des travaux

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la délivrance de l'autorisation correspondante.

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'entreprise SAS DELTAMOD, sise Zac de la Pancarte - Rue d'Anjou à Nort-sur-Erdre (44390), est autorisée à mettre une base vie aux abords du parking situé à proximité du groupe solaire, pour des travaux de construction de l'école maternelle de l'allée des Bois à Noisiel (77186) pendant toute la période du chantier **du 24 mai au 30 novembre 2022.**

**ARTICLE 2 :** L'emplacement de la base vie sera sur les 4 places de parking les plus proches de l'accès sud du groupe scolaire actuel. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise 48 heures avant le début des travaux.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0172

Portant « Autorisation de la mise en place d'une base vie pour les travaux de construction de l'école maternelle de l'allée des bois aux abords du parking rue Marcelin Berthelot à Noisiel du 24 mai au 30 novembre 2022. » (2)

**ARTICLE 3 :** Le cheminement des piétons sera préservé, balisé et sécurisé.

**ARTICLE 4 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier en journée est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

**ARTICLE 5 :** La présente autorisation est délivrée à titre personnel et précaire, elle est révoquée à tout moment.

**ARTICLE 6 :** Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 7 :** La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette occupation.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
- L'entreprise DELTAMOD,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- Le Service Urbanisme.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 12 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0172

Portant « Autorisation de la mise en place d'une base vie pour les travaux de construction de l'école maternelle de l'allée des bois aux abords du parking rue Marcelin Berthelot à Noisiel du 24 mai au 30 novembre 2022. » (3)

3/3

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2